DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le six octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, M. Patrice GAUDRY, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Mme Sophie GRELL

Absent :
Mme Corinne MINETTE

Madame Josette DESVIGNES est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22

Techniques Urbanisme

D2026_75 DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PARCELLE N°AD-518

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Bernard DESBROSSES, domicilié 270 rue du Vilet à Torcy, reçue en mairie le 9 juillet 2026, qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée n°AD-518, contiguë à sa propriété cadastrée n° AD-189.

Monsieur DESBROSSES indique que cette acquisition lui permettrait de faciliter l'accès et l'entretien de la partie arrière de sa propriété. Il sollicite à ce titre la possibilité d'acquérir cette parcelle auprès de la Commune.

Cette parcelle est de fait inutilisée depuis plusieurs années. Avant de pouvoir procéder à sa cession, il convient de la déclasser du domaine public.

L'avis du service du Domaine sera ensuite sollicité afin de déterminer la valeur vénale du bien préalablement à toute décision de cession.

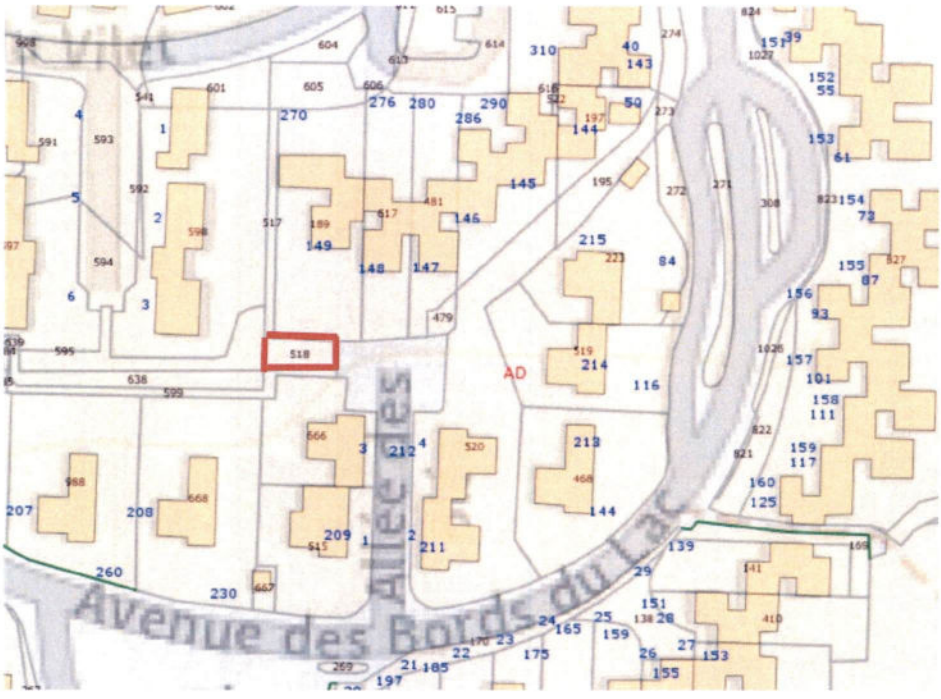

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1 ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L.141-3 ;
Vu la demande de Monsieur Bernard DESBROSSES en date du 8 juillet 2026, reçue en mairie le 9 juillet 2026 ;
Considérant que la parcelle cadastrée n° AD-518, située en limite de la propriété cadastrée n° AD-189 appartenant à Monsieur Bernard DESBROSSES, n'est plus affectée à un service public ni à l'usage direct du public ;
Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de cette parcelle ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article n°1 : **DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée n° AD-518 ;
Article n°2 : **DE DÉCIDER** le déclassement de la parcelle cadastrée n° AD-518 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la Commune ;
Article n°3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le 14 OCT. 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 OCT. 2026
LE MAIRE,

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Josette DESVIGNES,
Secrétaire de séance